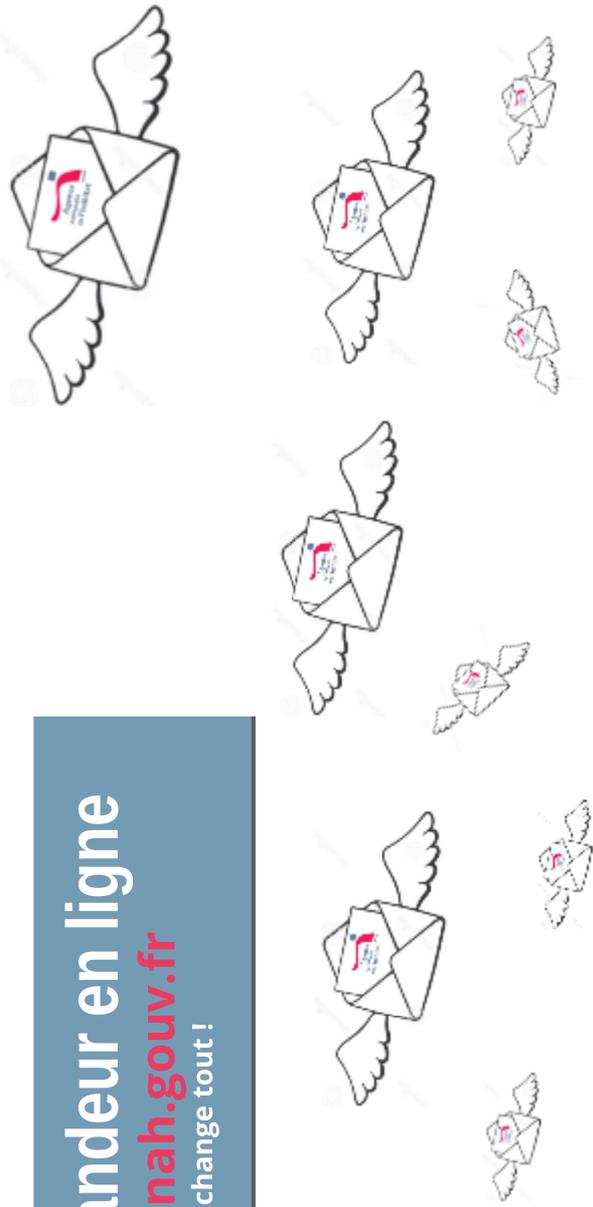


# Guide du demandeur en ligne

[monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr)

Une aide en ligne qui change tout !



## LES ACTEURS QUI INTERVIENNENT



### Les conseillers des Points Rénovation Info Service (PRIS) de l'Anah

Les conseillers vous informent sur les financements possibles et vous orientent vers le bon interlocuteur pour la mise en œuvre de votre projet.



0820 15 15 15



monprojet.anah.gov.fr



### Les opérateurs

Les opérateurs, appelés aussi assistants à maîtrise d'ouvrage, ont pour mission de vous aider à constituer votre dossier, à définir et suivre les travaux réalisés. Ils sont chargés de vous informer sur l'ensemble des aides proposées et de vous apporter un conseil technique neutre (visite et état des lieux techniques du logement).

### Les instructeurs de l'Anah



Les instructeurs sont les agents chargés d'étudier les dossiers de demandes de subvention et d'attribuer l'aide. Ils sont garants de l'application de la réglementation et des orientations de l'Anah.

### Les délégués



Il s'agit de regroupements de communes : métropole, communauté d'agglomération, communauté de communes, communauté urbaine ou d'un conseil départemental. Ces délégués peuvent vous attribuer la subvention pour le compte de l'Anah. Dans certains cas, les délégués instruisent eux-mêmes les dossiers.

### Qu'est-ce qu'une Opération Programmée

Une opération programmée permet de **traiter sur un périmètre précis les difficultés identifiées de logements privés occupés**, parce qu'ils sont mal isolés thermiquement, non adaptés à leurs occupants (handicap ou dépendance liée à l'âge), dégradés ou insalubres.

Ce programme incite les propriétaires occupants et bailleurs à effectuer des **travaux en fonction des priorités locales définies** dans le contrat.

Dans ce cas, si votre maison est concernée, une **information de proximité** est mise en place par la collectivité via la presse locale, des permanences en mairie, des mailings...



## LES 6 ETAPES DE MA DEMARCHE





## 1. JE ME RENSEIGNE



Sur [monprojet.anah.gouv.fr](https://monprojet.anah.gouv.fr) je clique sur le bouton « commencer ma démarche »



J'indique mon numéro fiscal et la référence de mon dernier avis d'imposition



Je vérifie les informations issues du service des Impôts et les complète si besoin



Si je remplis les conditions pour déposer une demande d'aide, un message me le confirme et je continue ma démarche



Je crée mon compte avec mon adresse email et un mot de passe



Je réponds aux questions concernant mon projet de travaux.

Je suis mis en relation avec un intervenant (PRIS ou opérateur)

### Si je suis mis en relation avec un PRIS



Le PRIS répond à mes questions. Je prend contact avec un des opérateurs qu'il me propose



Si l'opérateur me convient, je confirme mon choix d'opérateur.

Si l'opérateur ne me convient pas, j'en contacte un autre





## 5. JE RÉALISE MES TRAVAUX



Mon opérateur est disponible pour m'aider durant les travaux jusqu'à leur achèvement

 *Mon opérateur reste à ma disposition en cas d'interrogations ou de difficultés*



## 6. JE DEMANDE LE PAIEMENT DE MA SUBVENTION



L'opérateur monte mon dossier de demande de paiement



 *L'ANAH peut effectuer un contrôle des travaux réalisés*

S'il me convient, je valide et dépose mon dossier de paiement en ligne  
Sinon, je demande à l'opérateur de le modifier



Je reçois la subvention par virement bancaire de l'ANAH



A tout moment, je vois l'avancement de mon dossier en temps réel et j'ai les coordonnées des intervenants en cliquant sur « contacts »